



La Feuille info

Le journal départemental de la CGT Finances Publiques 71

147 juin 2022

Audio du 20/06/2022

Service Ressources Humaines / Organisations syndicales Présentation du Mouvement Local

Réunion d'information présentée par MM Lanzini et Jammes aux organisations syndicales du département et développée en 2 temps : une présentation générale du mouvement local (sans dévoiler les mouvements des personnels...) à toutes les organisations syndicales puis des entretiens en bilatéral pour traiter des dossiers individuels.

Rappel réglementaire

Monsieur Jammes se charge du rappel réglementaire et présente la manière dont a été élaboré le mouvement. Le mouvement a été traité dans cet ordre : en premier lieu les agents déjà affectés en DDFIP puis les agents entrants dans le département.

Rappel du délai de séjour 2 ans ou 3 ans pour les agents nouvellement nommés.

Les demandes sont examinées selon les Lignes Directrices de Gestion et les priorités : handicap (priorité absolue) portant sur la commune ; priorité liée à la réorganisation de services ; priorité liée aux rapprochements.

Le mouvement a été opéré sous ALOA.

Postes au choix : dans le calendrier, aucune demande n'a été formulée.

Le mouvement sera publié le 22 juin sur Ulysse 71.

La note départementale ne concernait pas les A et B stagiaires. Les agents rejoignent leurs postes dans le respect des règles sans qu'ils priment des agents participants au mouvement.

Traitement général du mouvement

Catégorie A : au mouvement interne, 22 demandes : 18 demandes internes ; 2 nationales ; 2 mouvements de mesure de gestion.

16 demandes satisfaites : 8 concernant des priorités, 6 pour convenance personnelle et 2 mesures de gestion.

6 demandes non satisfaites (3 concernant des mobilités fonctionnelles et 3 des mobilités géographiques)

Catégorie B : 61 demandes : 57 internes au département + 2 nationales + 2 mesures de gestion.

56 demandes satisfaites : 41 pour priorités et 13 pour convenances personnelles.

Catégorie C : 57 demandes : 42 demandes internes au département + 2 nationales + 13 premières affectations.

54 demandes satisfaites.



A l'issue du mouvement, le directeur a sollicité la centrale pour recruter des contractuels :

10 agents contractuels de catégorie C seront recrutés par CDD de 3 ans.

1 agent de catégorie B d'une durée d'un an.

Le DDFIP 71 décidera ensuite à la localisation des agents contractuels.

Précision: les positionnements ALD n'ont pas été remis en cause par le DDFIP.

Commentaires CGT Finances Publiques 71 :

- **Le temps des CAP est définitivement révolu.** Et cela ne va pas et n'ira pas dans l'intérêt des agents ni des services...

Nous avons régressé en matière de gestion des ressources humaines. Dès lors, les CAP de mutation doivent être restaurées. Les délais de séjour minimum et de durée maximum sur poste doivent être supprimés.

Nous revendiquons le retour à une affectation la plus fine possible (direction/ résidence/mission-structure) dès le mouvement national

pour que chaque agent puisse choisir en toute transparence son affectation tant géographique que fonctionnelle. Cette mobilité choisie doit être accompagnée des formations nécessaires. Il ne doit plus y avoir de postes aux choix. Quant aux postes à profil, ils doivent rester strictement limités à certains emplois nécessitant des compétences très spécifiques. Les postes vacants doivent être comblés.

- **Il faut être prudent avec la notion de « demande satisfaite »** puisque le mouvement concerne en grande partie des restructurations de services... Nous constatons surtout **un tassement des mutations pour convenance personnelle.**

- Il est essentiel de nous contacter dès l'ouverture de la campagne de mutation afin de vous assurer du suivi **de votre dossier par notre syndicat.** Nous aurons alors le temps de la préparation ensemble et de l'intervention.

Notre collectif départemental Droits et Garanties, chargé du suivi des dossiers des agents est joignable à cette adresse : cgt.ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr ou cgtfinancespubliques71@gmail.com.

**Sans CAP,
seul restera
le recours
au Tribunal
Administratif**



**POUR LE
MAINTIEN DE
NOS MISSIONS**

ET LA FIN DES RÉORGANISATIONS INCESSANTES



**POUR LA
DÉFENSE DE
NOS EMPLOIS**

